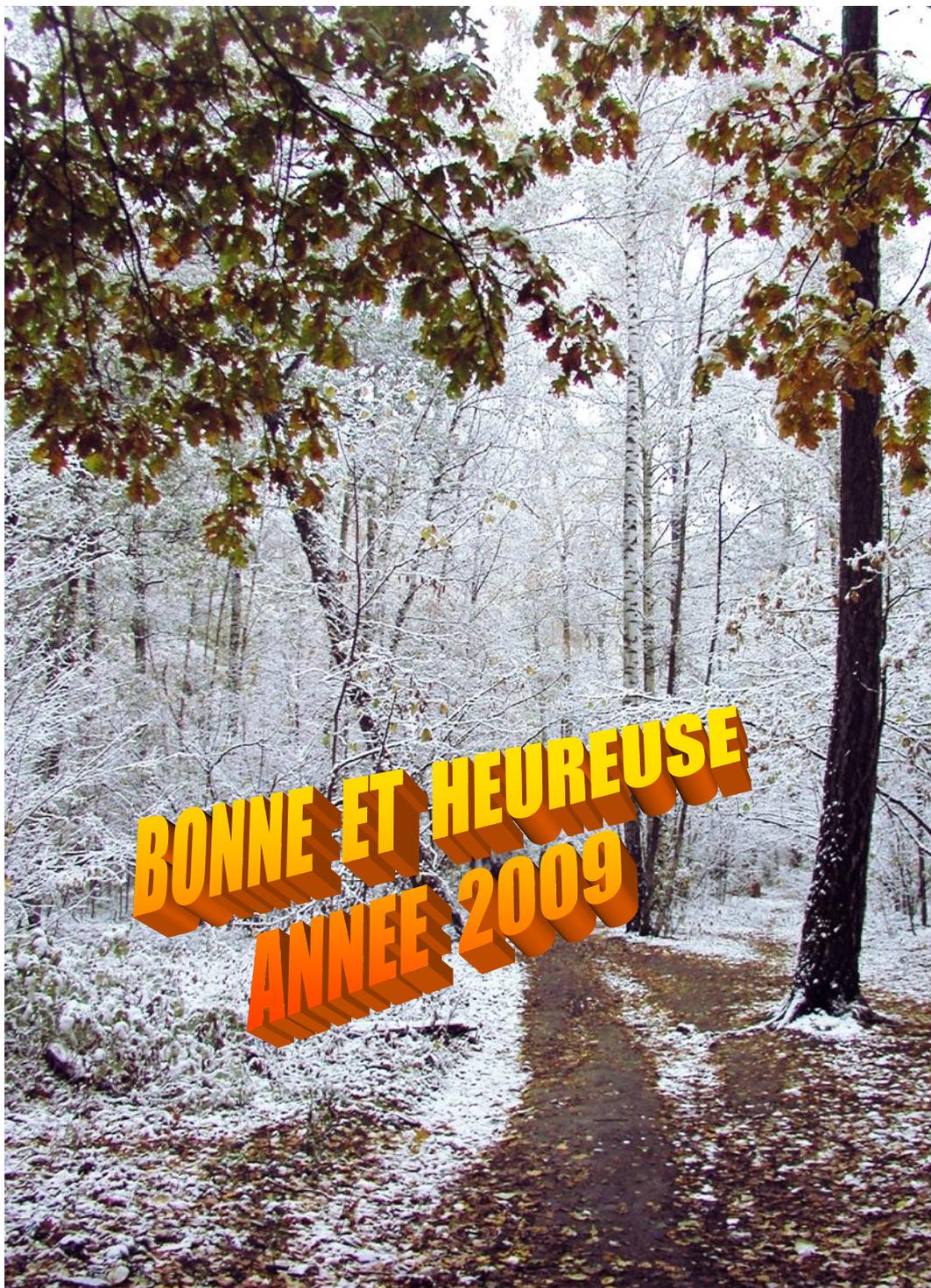


Bien Vivre à Reuil en Brie

Janvier
2009

N°23

Bulletin d'Informations Municipales
Mairie de Reuil en Brie



Dépôt légal relatif aux lois et règlements en vigueur

E-Mail : mairie.reuil-en-brie@wanadoo.fr

☎ : 01.60.22.07.51

En ce début d'année 2009, je m'adresse à toutes les Reuilloises, à tous les Reuillois pour vous souhaiter, au nom du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux, et je débute cet éditorial par des remerciements :

- Remerciements aux élus : ce métier d'élu est captivant, certes, mais aussi très prenant. Je dis bien métier car les tâches sont de plus en plus précises et requièrent des savoir faire et des savoir être que l'on n'a pas toujours bien mesurés lorsque le bateau était à quai. Maintenant que le Conseil a appareillé, il peut s'apercevoir qu'il n'est pas en croisière. L'élu est tenu à une réelle implication, quotidienne même, et la vie familiale s'en ressent. Je salue ici les conjoints pour leur patience et leur soutien, qui attendent de longues heures, et parfois plusieurs fois par semaine, le retour de leur moitié.
- Remerciements appuyés aux personnels municipaux qui ont eu fort à faire en ce début janvier pour d'une part, répandre sel et sable aux endroits stratégiques de la voirie communale, et nettoyer d'autre part, ces mêmes éléments dans les salles de classe et la mairie.
- Remerciements aux bénévoles du Comité des Fêtes et de D'art-D'art : oui ! il existe encore des personnes qui donnent (donner ! un verbe tendant à disparaître ???) de leur temps pour qu'il y ait encore des animations dans le village. Je déplore que l'ASCAR, les Optimistes, l'APERL et le Reuil Pétanque Club soient en sommeil, et j'espère sincèrement que ces associations se réveilleront très prochainement.

En 2008, nous étions en période électorale et le devoir de réserve ne m'autorisait, ni à parler des réalisations passées, ni à exposer les projets d'avenir. Cette année je n'ai pas cette contrainte. Pour le passé, vous ne deviez pas être trop déçus puisque vous avez réélu l'équipage que j'ai l'honneur de piloter ! Pour l'avenir, nous travaillons sur des projets de préau pour l'école, de la mise en valeur de notre entrée de village, de la mise en sécurité des piétons sur les trottoirs, du changement d'huissier d'une classe, et enfin, du changement des vitraux de l'église. Cette d'année aura aussi été marquée par l'acquisition des ateliers BELLOY qui deviennent maintenant

l'Atelier Municipal, rendant ainsi totalement la cour de récréation à l'école et la mise en place de la salle informatique ; 15 ordinateurs neufs (cadeau de Noël d'une association hors commune à notre école).

Pour l'ensemble des travaux 2009, nous signerons un contrat rural avec le département afin d'obtenir les subventions indispensables à la réalisation des projets.

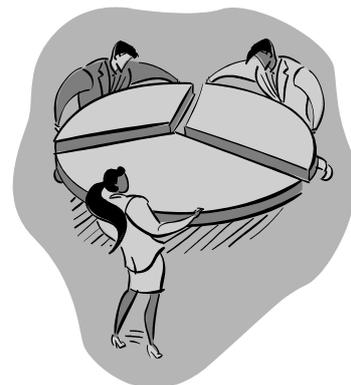
On parle de crise, en cette période particulièrement trouble, mais il s'agit là d'une crise matérielle, qui repose sur les fondations du capitalisme, et l'on vient de se rendre compte des limites de ce système. Les vraies valeurs ne sont pas celles-ci. Les vraies valeurs, celles qui font la force de l'homme, sont inscrites dans la Constitution : liberté, égalité, fraternité. L'Être Humain est uni et solidaire dans les situations de catastrophes naturelles, mais l'est-il pour la catastrophe économique actuelle ? Peut-on partager des valeurs mercantiles ?

Pour le partage il nous reste encore quelques jours pour la galette des rois. Voilà un symbole de partage : quelle que soit la taille de la galette, quel que soit le nombre d'invités, chacun a sa part !

Je reformule mes vœux pour 2009, et j'insisterai particulièrement sur celui de la santé, l'essentiel selon moi, et avec beaucoup d'amour à partager avec ceux qui vous sont chers, certes, mais aussi avec ceux que l'on ne connaît pas...

Que les valeurs de la République éclairent votre quotidien !

Patrick ROMANOW



Compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre

Présents : Patrick ROMANOW, Michel CEVAER, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Sophie CORNILLET, Lucien DUBOIS, Denis GEOFFROY, Martine GOSSART, Sophie LOOT, Francis MOIGNOT, Claude ROBBE, Françoise SADKOWSKI
Absent excusé: Max VAUSSARD.

La séance commence à 20h30 :

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu pouvoir de Max VAUSSARD, absent excusé ;
- Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 19 septembre 2008

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Modification de la longueur de la voirie

Après contrôle, il ressort que la voirie communale est de 9 km 675 (Neuf kilomètres et six cent soixante quinze mètres).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Composition de la Commission d'Appels d'Offres : C.A.O. :

Monsieur le Maire indique que la C.A.O doit comprendre 3 titulaires et 3 suppléants ainsi que le Maire, Président de la C.A.O, ou son représentant.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires :

Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Claude ROBBE ;

Suppléants: Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Denis GEOFFROY

4. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations comme proposé dans le document remis avec les convocations en précisant les seuils financiers suivants :

- De limiter à 1 000€ (mille euros) par droit unitaire les tarifs de droits de voirie, de stationnement, dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; De procéder dans les limites de 300 000€ (trois cent mille euros) à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ (quatre mille six cents euros) ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ (dix mille euros) ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25 000€ (vingt cinq mille euros).

5. Redevance R.O.D.P (Gaz) Année 2008

A l'unanimité, le Conseil adopte la redevance de 208€85

6. Droits de place

Monsieur le Maire expose la nécessité de déterminer de nouvelles règles de facturation et après débat au sein du Conseil Municipal, celui-ci adopte par 14 voix pour et 1 abstention les tarifs suivants (T.T.C) :

- Utilisation occasionnelle : 5€/m²
- Utilisation régulière :
 - hebdomadaire : 1€/ml ;
 - mensuelle : 5€/ml
- Utilisation permanente : 50€/m² + fluides.

7. Extension des statuts de la C.C.P.F concernant la compétence « Electrification rurale »

Monsieur le Maire informe de la décision du Conseil de la Communauté de Communes pour la création du Syndicat Mixte d'Energies en réseaux de Seine et Marne (S.M.E.R.S.E.M) et des statuts du Syndicat tel que défini dans la note de présentation du Conseil de la CCPF du 19 novembre 2008 et remis sur table.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'extension des statuts de la C.C.P.F tel qu'indiqué dans le document de la CCPF du 19 novembre 2008 et remis sur table.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8. Service minimum d'accueil (S.M.A) à l'école et recrutement d'intervenants en cas de grève

Monsieur le Maire rappelle l'obligation désormais faite aux communes d'accueillir les enfants en cas de grève des enseignants. Il faut donc créer un service minimum de garde.

Suite aux recherches entreprises par la commune (annonce dans le dernier journal municipal), seules deux personnes, à ce jour, ont postulé ce qui limite les possibilités de garde à 30 enfants au maximum.

Il ne sera donc pas possible de garder tous les enfants en cas de grève de la totalité des enseignants et priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Le taux horaire proposé sera basé sur le SMIC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

9. Convention sur l'utilisation des produits phytosanitaires

Monsieur le Maire expose le besoin de passer une convention avec le Conseil Général pour la formation du personnel communal à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Monsieur le Maire propose également d'être mandaté pour la recherche de subventions concernant l'acquisition de brûleur thermique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Informations et questions diverses

Martine GOSSART fait part de son souhait de ne plus être présidente de la Commission Fêtes et Cérémonies mais restera membre. Sophie LOOT devient présidente de cette commission.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association AGIR fait don de 15 ordinateurs à l'école et 4 ordinateurs à la mairie. Le Conseil Municipal remercie vivement cette association.

Francis MOIGNOT fait part de sa réunion à la Sécurité Routière et de la dangerosité des routes de Seine et Marne d'où une sensibilisation accrue aux règles de prudence et respect du code de la route.

Pascal CARBUCCIA fait le point sur l'état d'avancement des travaux programmés.

Catherine RHIEL indique que depuis le 1^{er} janvier 2008, il y a eu 26 déclarations de travaux et 5 demandes de permis de construire dont une demande en cours d'instruction et une demande refusée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 08/12/2008 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Reuil en Brie le 08 décembre 2008

Le Maire,

Patrick ROMANOW

Informations pratiques

HORAIRES DE LA MAIRIE

	SEMAINES PAIRES		SEMAINES IMPAIRES	
	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public	Permanence Téléphonique	Ouverture au Public
Lundi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mardi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Mercredi	Répondeur		Répondeur	
Jeudi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Vendredi	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 19 h 00	15 h 00 / 19 h 00	09 h 30 / 12 h 00 14 h 00 / 18 h 30	16 h 00 / 18 h 30
Samedi			09 h 00 / 12 h 00	09 h 00 / 12 h 00

RAPPEL

Les feux sont autorisés du 1^{er} octobre au 31 mars

Depuis le 1^{er} octobre les horaires d'accès à votre déchetterie ont changé :

Lundi : 10h-12h et 14h-18h

Mardi : fermé

Mercredi : 14h-18h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : fermé

Samedi : 10h-12h et 14h-18h

Dimanche 9h-12h



Pour les enfants qui se rendent seuls à l'école, la traversée assistée par un adulte ne se fait que sur le passage clouté face à la Mairie aux horaires suivants :

Matin : 8h45 – 9h

Midi^o: 12h05 – 12h15
13h45 – 13h55

Soir^o: 16h55 – 17h05

VIE ASSOCIATIVE

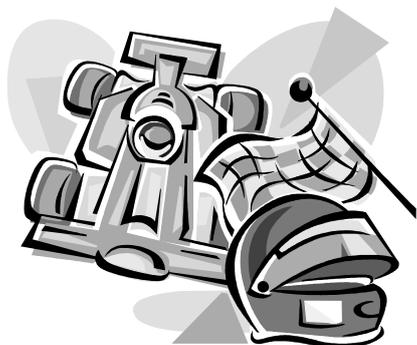


La soirée Beaujolais Nouveau a réuni comme chaque année les amateurs, qui ont ensuite prolongé la fête par une soirée dansante.

Petits et grands ont reçu de ses mains un magnifique cadeau .



Le père NOËL a fait le bonheur des enfants de Reuil.



Monsieur le Maire souhaite néanmoins apporter cette précision :

« A propos de Noël, je veux ouvrir une parenthèse, en forme de carton rouge : j'ai pu constater amèrement que l'Arbre de Noël offert aux enfants de Reuil (et à leurs parents) n'avait pas eu le succès espéré. En effet nous avons remporté davantage de cadeaux que nous en avons distribués ! Et le Comité des Fêtes a dû jeter plus de la moitié des goûters ! Donc, pour Noël 2009, nous changerons totalement de formule ! Je referme la parenthèse. »



La Commune, en partenariat avec le Comité des Fêtes, a organisé une sortie à la patinoire de Meaux en y associant une visite du marché de Noël. Vers 12h le groupe s'est rendu dans un fast food afin d'y déguster un énorme hamburger. Ambiance excellente.

Les prochaines sorties sont prévues au karting et au bowling.

Que les ados surveillent leur boîte à lettres !



Cette année les vœux du maire se sont accompagnés d'une cérémonie toute particulière...

En effet chaque bachelier de l'année 2008 a eu la joie de se faire remettre par la mairie une récompense et les félicitations du



Pour la sécurité des piétons, des bacs à fleurs ont été implantés en bas de la rue du Tillet, ainsi qu'en bas de la rue de Rohan.



D'ART

D'ART



Les 29 et 30 novembre derniers, plus d'une vingtaine d'artistes ont répondu à l'invitation de l'association d'Art d'Art pour son 2^{ème} marché de Noël qui s'est royalement installé dans les murs du Château de Tarterel grâce au généreux accueil de ses propriétaires Mr et Mme Cornillet. Que ceux-ci en soient chaleureusement remerciés.

Les nombreux visiteurs ont pu se laisser séduire par une création d'artiste (bijou, peinture, gravure ou sculpture), en somme par un très bel objet, unique et original, et à des prix très raisonnables.

Pour ceux qui souhaiteraient s'initier à l'art floral ou à la réfection de siège, d'Art d'Art organise des cours dans le foyer (merci à la mairie de Reuil pour la mise à disposition de cette salle) :

- un lundi par mois de 17 h à 18 h 30 pour l'art floral
 - 5 lundis par trimestre de 10 h à 16 h en ce qui concerne la réfection de siège. Ce cours est dispensé par un ancien tapissier qui enseigne depuis 12 ans.
- (renseignements pour les 2 cours au 06 83 98 52 86)

L'association d'Art d'Art vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et vous donne dès à présent rendez-vous pour les "ateliers d'artistes portes-ouvertes" au printemps prochain."

Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S)

Pour tous vos problèmes avec les administrations :

- sécurité Sociale ;
- caisse Nationale d'Assurances Vieillesse ;
- demande de relevé de carrière ;
- points d'accueil retraite ;
- dossier « Aide aux Personnes Agées » (APA).



Mesdames BITOUN, CORNILLET, LOOT et SADKOWSKI sont à votre disposition en mairie le samedi matin ou à domicile (sur rendez-vous).

Naissances

Mathys BARDOT né le 14 octobre 2008

Allan MARTINEZ né le 29 novembre 2008

Julian PIERRE-GEROME né le 1^{er} décembre 2008

Riyas HAMDY né le 15 décembre 2008

Thibault TOMASINI né le 8 janvier 2009

Alandzo RICHELET né le 9 janvier 2009

Kylian OUAZAË né le 19 janvier 2009



*Bienvenue à nos nouveaux Reuillois
et félicitations aux heureux parents*

Bien vivre à Reuil en Brie
Bulletin d'informations Municipales
Directeur de la publication : Patrick ROMANOW
Commission Informations et Communication :
Président : Max VAUSSARD
Dominique BANCHEREAU Lucien DUBOIS
Denis GEOFFROY Sophie LOOT
Société éditrice : Mairie de Reuil en Brie
E-MAIL : mairie-reuil-en-brie@wanadoo.fr